



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Règles Générales

1. Indice de valeur (IV)

L'indice de valeur d'une équipe est la somme des I.V. des quatre joueurs les mieux classés. En compétition mixte, sont pris en compte les I.V. des deux joueuses les mieux classées et des deux joueurs les mieux classés.

Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs équipes (confection de tableaux par exemple) la règle suivante est appliquée dans une compétition :

- ouverte aux joueurs classés en première série : les équipes sont départagées au total des P.P. des quatre joueurs les mieux classés puis en cas d'égalité de PP au total des P.E de ces mêmes joueurs.
- interdite aux joueurs classés en première série : les équipes sont départagées au total des P.E des quatre joueurs les mieux classés dans l'équipe.

2. Composition des équipes

Une équipe est constituée de quatre à six joueurs. Toutefois dans les compétitions Promotion et Espérance, en Interclubs Divisions 4 et 5 et pour les compétitions Senior, les équipes peuvent comprendre sept joueurs. (Pour le championnat Trophée de France, voir le règlement particulier)

3. Organisation

Dans toutes les catégories, il peut y avoir des exemptions afin de mieux organiser les épreuves ; les équipes exemptées doivent se tenir prêtes à jouer jusqu'à 10h30, le jour de l'épreuve.

4. Dates – Lieu - Feuilles de matches

Les dates des matches éliminatoires sont fixées par les responsables du Comité. Pour les compétitions Interclubs D4, Coupe de France, Open Promotion, Espérance /4 (si besoin) les matches ont lieu en semaine à 20h15.

Pour toutes les compétitions, après entente, les équipes peuvent jouer avant la date fixée en respectant l'ordre des tours.

Lieu d'un match : Une équipe "**reçoit**" **ne veut pas dire "joue dans son club"**. Dans certains cas, l'équipe qui "reçoit" jouera à domicile lorsque les clubs en opposition sont relativement proches. Sinon, un lieu intermédiaire est fixé par l'organisateur de la compétition. Une équipe "**reçoit**" **veut dire qu'elle occupe les positions fixes NS en salle ouverte et EO en salle fermée. Mais en aucun cas "recevoir" ne signifie que le match se déroule à domicile.**

Les résultats des matches seront directement rentrés sur l'Espace FFB. En cas d'empêchement, les feuilles de matches pourront être transmises au responsable de la compétition, soit par

courrier, soit par mail (avec scan en pièce jointe). Si la rencontre a lieu à Sarpourenx, la feuille sera déposée dans la boîte à lettres.

5. Compétitions du Comité

Les épreuves organisées par le Comité bénéficient d'une dotation du Comité de l'Adour en PE et PP. La limite d'attribution pour un joueur dans ce cadre-là est fixée à 30PP par saison. La dotation des joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour est divisée par 2 et plafonnée à 15PP.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Excellence

Règlement

6. Conditions de participation

⌚ Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**
au 30

Décembre 2022 (cf.RNC: Art 5.2)

- ⌚ Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 et 34 du RNC sont strictement appliqués.
- ⌚ En Excellence (épreuve de catégorie 2) les équipes doivent comporter au moins un joueur classé en 2ème série Promotion ou plus.
- ⌚ Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de comité, de ligue puis nationale.

7. Déroulement de la compétition

- ⌚ Les équipes disputent des qualifications éventuelles avec possibilité d'exemption avant une finale de Comité (fonction du nombre d'engagés).
- ⌚ Pour le championnat Mixte, chaque équipe doit comporter au moins deux joueurs et deux joueuses à la table.
 - En Open et en Mixte, les finales se disputent en week-end.
 - En Senior Excellence, Finale directe en Patton Suisse en semaine.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Honneur Règlement

8. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B**, à l'exclusion de ceux classés en 1ère série.
- Spécificité pour les compétitions Seniors: sont seniors les joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 décembre 2022 (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs(7 en seniors). Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 et 34 du RNC sont strictement appliqués.
- Pour la division Honneur : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes dont l'indice de valeur est au plus égal à 240 . Elle peut comprendre un seul joueur classé en 1ère série Trèfle ou en 1ère série Trèfle hors quota.
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité, puis finale de Ligue et finale Nationale.

9. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs.
- En Dames par quatre, finale directe sur un week-end.
- Les finales de Comité Open et Mixte se font en Patton suisse et en week-end.

NB : les joueurs 2ème série trèfle peuvent jouer le challenge promotion sous certaines conditions.

(cf. : règlement promotion)



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Promotion

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés antérieurement en 1^o série.
- Pour la division Promotion : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, classés en 4^{ème} série, en 3^{ème} série, en 2^{ème} série hors quota ou en 2^{ème} série Trèfle à l'exclusion de ceux antérieurement classés en 1^{ère} ou en 2^{ème} série majeure.
Une équipe peut comprendre au plus, deux joueurs classés en deuxième série mais l'IV de l'équipe ne peut alors être supérieur à 160.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Les équipes désirant se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 joueurs doivent le faire avant le début de la finale de comité. Aucun **REMPACEMENT** ne sera accepté après le début de la finale de Comité. (Application des articles 33 et 34 du RNC)
- Le challenge promotion par quatre permet d'accéder à la finale de Comité, puis à la finale Nationale.
- Les Challenges Promotion par quatre seront au nombre de deux dans la saison 2022-2023.

2. Déroulement de la compétition

- La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Il est possible au directeur des compétitions de qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeur : l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.
- La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de Comité. Le jour retenu pour ces éliminatoires est le mercredi 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions du Comité.
- Finale de comité en Patton suisse à SARPOURENX .
- Finale nationale en Patton suisse à St CLOUD.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Espérance Règlement

10. *Conditions de participation*

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B**, à l'exclusion de ceux classés en 3ème série ou plus.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- La participation à cette épreuve n'interdit pas de participer au challenge promotion .

11. *Déroulement de la compétition*

Cette compétition, finale de comité directe, est organisée en patton suisse ou en poule un samedi après -midi.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Coupe de France

Règlement

12. *Conditions de participation*

- Cette compétition est ouverte aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5 ou 6 joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC (cf. article 49 du RNC).
- Une équipe peut **REEMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC (cf. article 49 du RNC).

13. *Déroulement de la compétition*

Cette compétition est organisée en deux phases : éliminatoires (3 ou 4 tours) puis phase finale (1/4, 1/2 et finale de Comité). Elle est organisée en matches par K.O. Un repêchage est prévu après chacun des tours de la première phase, de telle sorte qu'une équipe doit perdre deux rencontres consécutives pour être éliminée.

- **Éliminatoires :**
 - Les équipes entrent dans la compétition en fonction de leur IV de façon si possible à supprimer le cadrage avant les ¼ de finale.
 - Pour les deux premiers tours le tirage au sort est fait par zones géographiques. Pour le premier tour, le tirage au sort devra prévoir d'éviter les oppositions entre équipes d'un même club si possible.
 - Pour les tours suivants, le tirage au sort, général, est fait en public.
 - Les premiers tours et leurs repêchages se disputent en matches de 28 donnes.
 - Les matches du tour 4 se déroulent derrière écrans.
 - Les matches de cadrage se disputent en 30 donnes
- **Finale de Comité :**
 - L'ensemble des rencontres de la phase finale constitue la finale de Comité,
 - Toutes les rencontres de ces phases finales se jouent par K.O. en 30 ou 32 donnes (3 fois 10 donnes ou 2 fois 16 donnes) sans repêchage aux dates fixées par les instances du Comité,

- Le tirage au sort intégral est fait en public ,15 minutes avant le début du match.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Règles générales

14. *Conditions de Participation :*

OUVERT AUX JOUEURS ET JOEUSES LICENCIÉS à la FFB

15. *Indice de valeur d'une paire :*

- L'indice de valeur (IV) d'une paire est la somme des IV des deux joueurs ou joueuses composant la paire.
- Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs paires (confection des Mitchells) à égalité d'IV, la règle suivante est appliquée dans une compétition :
 2. ouverte aux joueurs classés en 1^{er} série : par le total des PP des membres de chaque paire, puis, par la somme des PE des membres de la paire.
 3. interdite aux joueurs de 1^{ère} série : les paires sont départagées par le total des PE.

16. *Désistements :*

Toute paire inscrite, absente le jour de la compétition sans avoir prévenu, devra s'acquitter de ses droits d'engagement, sous peine d'interdiction de participer à cette compétition l'année suivante.

17. *Incidents graves et intempéries :*

En cas de circonstances exceptionnelles (routes impraticables, catastrophe...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront consulter le site du comité, <https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr> le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité en ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve ou bien contacter les responsables des compétitions.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Excellence Règlement

Catégorie 3

18. *Conditions de participation*

- Compétition ouverte aux paires comportant une joueuse ou un joueur classé au moins en 2ème Série Promotion (IV \geq 60)
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert joueurs âgés de 65 ans ou plus au 30 décembre 2022)

19. *Organisation*

- Open et Mixte :
 - Organisation de qualifications en fonction du nombre de paires engagées.
- Senior Open et Mixte :
 - Finales directes en 2 séances en semaine.
- **Open et Mixte** : les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue qui ouvriront l'accès aux DN3 (Open) et DN2 (Mixte) et aux Finales Nationales .

Dames : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.

En Senior : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Honneur Règlement

Catégorie 4

20. *Conditions de participation*

- Pour la division Honneur : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des paires dont l'indice de valeur est inférieur ou égal à 120 et comportant au plus un joueur ou une joueuse classée en 1ère série Trèfle ou en 1ère série trèfle hors quota. Si la paire comprend un joueur classé en 1ère série, son IV ne pourra être supérieur à 120.
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs âgés de 65 ans ou plus le 31 décembre 2022)

21. *Organisation*

3. Pour toutes les catégories , les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue puis des Finales Nationales.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Promotion Règlement

Catégorie 4

22. *Conditions de participation*

- Pour le challenge Promotion, la compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, classés en 4ème série, en 3ème série ou en 2ème série HQ ou en 2ème série Trèfle à l'exclusion de ceux antérieurement classés en 1ère série ou en 2ème série Majeure. Si la paire comprend un joueur classé en 2ème série, son IV ne pourra être supérieur à 80 .
- Le challenge promotion est une épreuve open.
- Le challenge promotion aura lieu trois fois dans la saison : automne, hiver, printemps

23. *Organisation*

Pour chaque challenge promotion, il existe une qualification en club , une Finale de comité , puis une finale Nationale .

- Qualification : Dans les clubs lors de tournois de régularité joués durant les deux mois précédant la finale. Un minimum de six tournois est souhaitable pour se qualifier.
- Vous pouvez jouer les tournois dans votre club ou dans un autre club avec un joueur 1,2,3,4 séries .
Inscription à la finale de comité avec le partenaire de votre choix (2ème trèfle, 3ème série, 4ème série). Il faut que l'indice de la paire soit égal ou inférieur à 80. La participation à cette finale permet de doubler les points d'expert de tous les tournois effectués durant la phase de qualification.
- Finale de comité : les paires joueront en simultané dans deux ou trois centres pour une qualification à la finale nationale.
- Finale nationale : en simultané .

- La participation aux challenges promotion n'interdit pas de jouer toutes les compétitions Honneur .



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Espérance

Règlement

Catégorie 5

24. *Conditions de participation*

- Ce championnat est ouvert aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés 3^e série ou plus.

25. *Organisation*

- Finale de Comité en 2 séances un samedi à Sarpourenx
- Finale Nationale en simultané à Sarpourenx en 2 séances.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe des Clubs de l'Adour

Déroulement

26. *Conditions de participation*

- Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés au comité de l'Adour.
- Chaque club peut constituer autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec les membres **LICENCIÉS** ou **SYMPATHISANTS** de son club à jour de leurs cotisations à la date d'inscription.

27. *Constitution des équipes*

- Chaque équipe est constituée de 3 formations de 4 joueurs ou plus.
- Le nombre total de joueurs pour une catégorie est de maximum 8. Soit 24 pour l'équipe.
- La formation A est de composition libre : elle dispute une **épreuve de catégorie 2.**
- La formation B est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 60 et elle doit comprendre à la table au maximum deux 2ème série promotion Elle dispute une **épreuve de catégorie 3.**
- La formation C est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 40. Elle devra comprendre à la table au maximum deux 3ème série promotion Cette formation ne devra pas inclure de joueurs antérieurement classés en 1ère série. Elle dispute une **épreuve de catégorie 4.**

28. *Déroulement de l'épreuve*

Cette épreuve se déroule en deux phases distinctes

4. **Eliminatoires :**

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes.
- La composition des poules géographiques est établie par classement de l'IV des équipes. L'IV d'une équipe est calculé en totalisant l'IV de chaque formation en ne prenant en compte que deux 2ème promotion en formation B et deux 3ème série promotion en formation C
- Les 3 matches doivent se dérouler le même jour en un même lieu.
- Le vainqueur du match est l'équipe ayant marqué le plus de points en additionnant les IMPS obtenus lors des 3 matches (si égalité le nombre de matches gagnés détermine le vainqueur).
- Le barème des points de victoire est celui des matches en 72 donnes.

5. Finale de comité :

- La finale de comité se déroule en Patton en fonction du nombre d'équipes engagées.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe du Comité

29. *Conditions de participation*

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs du Comité de l'Adour**.
- Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs. Une équipe peut se compléter selon l'article 34 du RNC et tout remplacement devra satisfaire à l'article 35 du RNC

30. *Composition des équipes*

L'équipe comprendra exactement 4 joueurs, **les mêmes pour tout le match** répartis de la manière suivante :

- Joueur A: le mieux classé des 4 joueurs,
- Joueur B: classé au mieux 2ème série promotion (IV max 60),
- Joueur C: classé au mieux 2ème série cœur (IV max 52)
- Joueur D: joueur classé en 3ème ou 4ème série.

31. *Déroulement de l'épreuve*

1. **Éliminatoires :**

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 3 tiers-temps de 8 donnes chacun,
- Pour chaque tiers-temps la composition des paires est définie comme suit :
 - 1° tiers-temps: A avec D et **B avec C** (A en sud et **B** en est)
 - 2° tiers-temps: A avec C et **B avec D** (A en sud et **B** en est)
 - 3° tiers-temps: A avec B et **C avec D** (A en sud et **C** en est)
- Le barème des matches est celui des matches de 24 donnes.
- Les matches doivent être joués au plus tard le mercredi fixé par le Comité.

2. **Finale de Comité :**

- La finale de comité se déroule en Patton suisse en fonction du nombre d'équipes engagées.



Septembre 2022



ÉPREUVES DE COMITÉ

Trophée 4.2.2.

Règlement

Catégorie 4

32. *Conditions de participation*

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs licenciés à la FFB**
- Chaque équipe est composée de 4 joueurs.
- Le classement final sera individuel dans la catégorie de l'équipe quel que soit l'IV du joueur. L'IV de l'équipe détermine la catégorie de classement.

33. *Classement des équipes*

- Catégorie 1 : $IV \geq 262$
- Catégorie 2 : $201 < IV < 261$
- Catégorie 3 : $161 < IV < 201$
- Catégorie 4 : $IV < 161$

34. *Déroulement de l'épreuve*

L'épreuve se déroule en 3 séances de 16 à 20 donnes .

- **1° séance** : Patton par équipe de 4. Marque en IMPS
- **2° séance** : Tournoi par paire. Chaque équipe de 4 se sépare en 2 paires au choix. Marque en IMPS
- **3° séance** : Tournoi par paire. Les paires doivent être différentes de la séance 2. Marque en IMPS

35. *Classement de l'épreuve*

Classement établi par cumul de la moitié des IMPS de la séance en Patton et des IMPS des deux séances en paires.

Dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour. Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Simultané de l'Adour Règlement

Catégorie 4

36. **Organisation :**

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à **tous les licenciés de la FFB**.

- Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- Nombre minimum de tables par centre : 5
- Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES pour les 4 premiers en scratch et 3 par série (2, 3 et 4).
- Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- **A l'issue de ces 4 séances, il est établi 4 classements (1 par série) au cumul des points des places des 3 meilleurs simultanés.**
Attribution des points pour les 120 premiers . Les autres paires marquent 121 pts.
Le vainqueur est celui qui a le minimum de points sur ses trois meilleurs simultanés.
- Départage :
 1. Classement sur le 4^{ème} simultané.
 2. Au meilleur score d'un des 3 simultanés comptant pour le classement.

37. **Dotation :**

Les vainqueurs des classements généraux scratch, séries 2, 3 et 4 seront récompensés par un trophée. Dotation en PP (séries 1 et 2) et PE (joueur < à 58 IV) par le Comité de l'Adour.

Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.